

Mise à jour

Exigences pour le renouvellement ou l'obtention d'un brevet

Atelier sur la réglementation du Comité sectoriel de la main-d'œuvre de l'Industrie maritime du Québec - Québec le 22 février 2017





BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES #09/2015

- Rédigé pour faire face à la situation concernant les brevets qui arrivaient tous à échéance en décembre 2016
- Fait mention des certificats d'aptitude, des brevets et des remises à niveau FUM



BULLETIN DE LA SÉCURITÉ DES NAVIRES #12/2016

- Ajout au bulletin 09/2015
- La formation, le service en mer et les examens nécessaires pour obtenir un nouveau brevet d'aptitude (CoC) de capitaine, d'officier de pont ou de matelot qui rencontre STCW 2010 de Manille.



ÉCHÉANCE 31 DÉCEMBRE 2016

- **Prendre rendez-vous dans un de nos CTC!**
- Renouvellement des brevets d'aptitude (CoC) pour 5 ans si admissibles au renouvellement ou pour le plein terme du 5 ans initial.
- Échange de visa pour des certificats d'aptitude (CoP)
- Émission des certificats d'aptitude (CoP)



ÉMISSION DE NOUVEAUX BREVETS D'APTITUDE (COC) STCW

- **Prendre rendez-vous dans un de nos CTC!**
- Après le 31 décembre 2016, un candidat qui désire obtenir un nouveau CoC conforme à STCW 2010 de Manille, devra rencontrer toutes les exigences énumérées dans le bulletin 12/2016
- Brevet de l'examineur valide 12 mois



DOMESTIQUE – VS STCW / MLC (AUX FINS DU RPM)





MÉDICAUX, BREVETS QUI EN SERONT EXEMPTÉS

- Capitaine, avec restrictions - bâtiment d'au moins 18m, ne transportant pas de passagers,
- Capitaine avec restrictions - bâtiment de moins de 18m,
- 1^{er} officier de pont, avec restriction - bâtiment d'au moins 18m,
- 1^{er} officier de pont, avec restriction – bâtiment de moins de 18m,
- Opérateur des machines de petit bâtiment,
- Aptitude à l'exploitation des bateaux de sauvetage et canots de secours rapides, avec restrictions
- Superviseur d'opérations de produits pétroliers, chimiques ou gaz
- Mécanicien de quart, bâtiments à moteur et à vapeur, «domestique»
- Opérateur de petit bâtiment



MARIN QUALIFIÉ PONT

(ABLE SEAMAN - DECK)

- Depuis le 1^{er} janvier 2017, les centres d'examens ne délivrent plus le brevet d'aptitude pour navigant qualifié. La tâche d'émettre ce brevet du ministre est maintenant la responsabilité d'Ottawa.



MERCI

Annie Larouche

Examineur nautique, Sécurité maritime / Nautical examiner,
Marine Safety

Transports Canada / Transport Canada (NM-RIM)

180, de la Cathédrale

Rimouski (QC), G5L 5H9

Tél. / Phone: 418-722-3040 ou 1-800-427-4417

Télec. / Fax: 418-722-3332

Courriel / Email : annie.larouche@tc.gc.ca

Gouvernement du Canada / Government of Canada